

Pole emploi



pôle emploi

AIF

L'Aide Individuelle à la Formation (AIF) peut être un véritable tremplin dans la réalisation de votre projet de formation.

Cette aide peut être demandée dans le cas où les dispositifs de financements existants (Programme Régional de Formation ; actions collectives financées en région etc.) ne peuvent pas prendre en charge votre projet de formation.

Votre conseiller Pôle emploi, est l'interlocuteur privilégié pour un accompagnement dans la validation de votre projet de formation. Votre démarche de formation doit être cohérente et pertinente avec un projet de reprise d'emploi ou d'activité.

Le conseiller Pôle emploi vous aidera à identifier la formation qui répond le mieux à votre projet ; il vous guidera sur la meilleure façon d'optimiser vos actions et vous informera sur la possibilité de financement par Pôle emploi. La mobilisation de l'Aide individuelle à la formation (AIF) contribue au financement des frais pédagogiques de votre formation.

La page "[Trouver ma formation](#)" sur pole-emploi.fr, vous donne accès à un catalogue d'offres de formations, qui regroupe l'ensemble des formations accessibles aux demandeurs d'emploi en région et dans la France entière.